

SMART INVEST BON Demography 90/1 dans Smart Invest Portfolio de AG Insurance

Exposition à 100 % du montant net investi via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH
INVEST

Octobre 2015

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



Fonds
d'investissement
proposé dans Smart
Invest Portfolio



10 ans



Perte de capital
limitée à 10 %
maximum au terme
du fonds



Taxe de 2 % sur la
prime versée
Pas de précompte
mobilier (sous réserve
de modifications
ultérieures)

Vous souhaitez savoir quelles actions européennes peuvent offrir un beau rendement à long terme ? Mais comment les réunir dans un portefeuille dynamique, sans avoir à en assurer la gestion ? Et surtout, comment limiter le risque inhérent à un investissement en actions ?

Avec SMART INVEST BON Demography 90/1, c'est possible.

- 1. Rendement potentiellement élevé :** vous misez sur le potentiel à long terme (10 ans) de l'indice iSTOXX Europe Demography 50. Celui-ci est exprimé en euros et se compose de 50 entreprises européennes soigneusement sélectionnées, actives dans des secteurs qui sont à même de profiter des évolutions démographiques mondiales. Si l'indice présente une progression à la date d'échéance, l'investisseur bénéficie de 115 % de la hausse de l'indice par rapport à sa valeur initiale.
- 2. Risque de perte de capital limitée à -10 % maximum à l'échéance :** en cas de repli de l'indice à l'échéance finale, vous êtes sûr(e) de récupérer au minimum 90 % du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA¹ ou du garant.

Évolution démographique mondiale

La population mondiale vieillit, l'exode vers les villes se poursuit inexorablement, les jeunes quittent de plus en plus tard le nid familial, les femmes optent de plus en plus souvent pour une carrière, et d'autres phénomènes cruciaux auront également une influence décisive sur notre comportement de consommation.

À ce titre, la démographie est devenue un thème d'investissement à part entière. Un thème qui ne se focalise pas à proprement parler sur l'accroissement de la population mondiale ou sur son vieillissement, mais plutôt sur l'évolution des habitudes de consommation à travers le monde.

Le SIB Demography 90/1 vous permet de miser sur le potentiel des entreprises européennes dont les activités sont axées sur ce phénomène mondial. Le rendement dépend en effet de l'évolution d'un tout nouvel indice — l'iSTOXX Europe Demography 50 — qui a été spécialement développé pour exploiter le thème du comportement des consommateurs.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA : A2 (sous surveillance) chez Moody's, A+ (perspectives négatives) chez Standard & Poor's et A+ (perspectives négatives) chez Fitch.
Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



iSTOXX Europe Demography 50

Ce tout nouvel indice veut refléter la prestation de 50 actions européennes qui ont été choisies selon une méthode de sélection très rigoureuse décrite en page 3. La composition de l'indice est revue tous les 3 mois afin de coller à la réalité du marché.

Bon à savoir

Pour en savoir plus sur la composition de l'iSTOXX Europe Demography 50 ou sur le suivi des prestations, Rendez-vous sur le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXED50GR> pour en savoir plus sur la composition de l'iSTOXX Europe Demography 50 ou sur le suivi des prestations.

Indice de type "Price"

L'iSTOXX Europe Demography 50 est un indice de type "Price". Les dividendes sur les actions reprises dans cet indice n'y sont pas réinvestis et n'exercent donc aucune influence directe sur sa prestation. C'est en revanche le cas pour les indices de type "Total Return".

Composition de l'indice au 14.09.2015

#	Société	Pays	Secteur	#	Société	Pays	Secteur
1	ABB	Suisse	Services publics	27	KLEPIERRE	France	Immobilier
2	ALLIANZ	Allemagne	Finance	28	LEGAL & GENERAL GRP	Royame-Uni	Finance
3	AMLIN	Royame-Uni	Finance	29	MUENCHENER RUECK	Allemagne	Finance
4	ASTRAZENECA	Royame-Uni	Santé	30	NATIONAL GRID	Royame-Uni	Services publics
5	BAE SYSTEMS	Royame-Uni	Services publics	31	NOVARTIS	Suisse	Santé
6	BALOISE	Suisse	Finance	32	PENNON GRP	Royame-Uni	Services publics
7	BPOST NV	Belgique	Services publics	33	PHOENIX GROUP HDG.	Royame-Uni	Finance
8	CEZ	Tchéquie	Services publics	34	PROXIMUS	Belgique	Télécoms
9	CNP ASSURANCES	France	Finance	35	PSP SWISS PROPERTY	Suisse	Immobilier
10	COFINIMMO	Belgique	Immobilier	36	ROCHE HLDG P	Suisse	Santé
11	COLOPLAST B	Danemark	Santé	37	SAMPO	Finlande	Finance
12	DIRECT LINE BANKS GROUP	Royame-Uni	Finance	38	SCOR	France	Finance
13	ELISA CORPORATION	Finlande	Télécoms	39	SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	Royame-Uni	Services publics
14	ENAGAS	Espagne	Services publics	40	SEVERN TRENT	Royame-Uni	Services publics
15	ENDESA	Espagne	Services publics	41	SKANDINAVISKA ENSKILDA BK A	Suède	Finance
16	EUTELSAT COMMUNICATION	France	Médias	42	SPRINGER (AXEL)	Allemagne	Médias
17	FERROVIAL	Espagne	Construction	43	SWEDBANK	Suède	Finance
18	FORTUM	Finlande	Services publics	44	SWISS PRIME SITE	Suisse	Immobilier
19	GAS NATURAL SDG	Espagne	Services publics	45	SWISS REINSURANCE COMPANY	Suisse	Finance
20	GECINA	France	Immobilier	46	TELIASONERA	Suède	Télécoms
21	GLAXOSMITHKLINE	Royame-Uni	Santé	47	TERNA	Italie	Services publics
22	GREENE KING	Royame-Uni	Loisirs & luxe	48	UNIBAIL-RODAMCO	France	Immobilier
23	GRP BRUXELLES LAMBERT	Belgique	Finance	49	WERELDHAVE	Pays-Bas	Immobilier
24	HSBC	Royame-Uni	Finance	50	ZURICH INSURANCE GROUP	Suisse	Finance
25	IBERDROLA	Espagne	Services publics				
26	ICADE	France	Immobilier				

Source: BNP Paribas Fortis.

Méthodologie de la sélection des 50 actions composant l'indice

Portée

= 600 actions européennes de l'indice Stoxx Europe 600

Première étape : sélection sur la base du secteur

Pour entrer en ligne de compte pour la sélection, une entreprise doit appartenir à un secteur qui pourra profiter des évolutions démographiques :

Finance	Services publics
Construction	Immobilier et télécommunications
Loisirs et luxe	Médias et technologie
Santé	

→ La portée reste limitée à environ 450 actions.

Deuxième étape : sélection sur base des dividendes et de la volatilité

Dividendes

Dans chaque secteur, les entreprises aux dividendes les plus élevés sont sélectionnées.

→ La portée d'investissement se compose au maximum d'une centaine d'actions.

Volatilité

Sélection des 50 actions les moins risquées, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques, avec un maximum de 15 entreprises par secteur.

→ Pondération de chacune de ces 50 actions

Volatilité

Les actions et obligations sont sujettes à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Pour ces fluctuations, il est possible d'utiliser une fourchette qui mesure, en pourcentage, l'écart positif et négatif par rapport à une performance moyenne. En langage financier, cet intervalle est appelé volatilité. Si par exemple une action a une volatilité de 5 %, cela signifie que dans la plupart des cas observés, l'action fluctue dans une fourchette de +5 % à -5 % par rapport à son rendement moyen.

Conclusion

Cette méthodologie de sélection rigoureuse permet d'identifier les actions qui

- sont suffisamment liquides,
- ont un potentiel de croissance provenant d'évolutions démographiques positives,
- sont capables de distribuer des dividendes élevés récurrents, et
- sont relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien que l'un des critères de sélection des actions de l'indice ait trait aux dividendes dont elles s'assortissent, il convient de faire remarquer que l'investisseur n'a pas droit aux dividendes distribués sur les actions qui composent l'indice.





115 % de la performance positive de l'indice

En fonction de cette évolution, le fonds SMART INVEST BON Demography 90/1 veut réaliser l'un des objectifs suivants :

✓ Rembourser au moins 90 % du montant net investi

Si l'indice a reculé par rapport à la valeur initiale, vous récupérez le montant net investi moins la moins-value de l'indice. Cette baisse sera toutefois limitée à 10 % maximum, même si la baisse de l'indice est plus importante.

✓ Offrir une plus-value

Si l'indice a progressé, la plus-value sera égale à 115 % de la hausse enregistrée. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

Calcul de la plus-value ou moins-value à la date d'échéance du fonds

La plus-value éventuelle est déterminée en trois étapes :

1. si la **valeur finale** de l'indice est égale à la moyenne de 31 observations à des dates déterminées à l'avance, réparties mensuellement entre le 28 avril 2023 et le 31 octobre 2025 ;
2. la **prestation de l'indice** est calculée par rapport à la **valeur initiale**, à savoir le cours de clôture de l'indice au 17 novembre 2015 ;
3. la **plus-value** est égale à 115 % de la performance positive ainsi déterminée.

Deux possibilités :

- a. L'indice a progressé : l'investisseur reçoit une **plus-value égale à 115 % de la hausse** ;
- b. L'indice a reculé : l'investisseur subit une **moins-value égale à 90 % de la baisse**, mais celle-ci reste **limitée à -10 % maximum**.

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Évolution de l'indice	-10 %	+10 %	+30 %
115 % de la hausse	/	115 % x 10 % = 11,50 %	115 % x 30 % = 34,50 %
Montant de liquidation du fonds	90 % du montant net investi et pas de plus-value, soit un rendement actuariel de -1,29 % ¹	100 % du montant net investi + une plus-value de 11,50 %, soit un rendement actuariel de 0,85 % ¹	100 % du montant net investi + une plus-value de 34,50 %, soit un rendement actuariel de 2,75 % ¹

1. Hors taxe, frais d'entrée inclus.



Pour quel investisseur ?

SMART INVEST BON Demography 90/1 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2 500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (10 ans) pour viser un rendement attrayant,
- veut miser sur le potentiel boursier d'actions européennes qui devraient selon les attentes être favorablement influencées par les évolutions démographiques, sans y investir directement et sans en percevoir les dividendes, mais en limitant le risque induit par un placement en actions,
- accepte le risque de perdre au maximum 10 % du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) à l'échéance du fonds, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA.

Le SMART INVEST BON Demography 90/1 peut être souscrit dans le cadre d'un Smart Invest Portfolio.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ;
- à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).



Description

Smart Invest Portfolio est une assurance-vie individuelle (branche 23), d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement d'une durée déterminée (**SMART INVEST BON**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG LIFE Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente". La classe de risque de ce fonds est égale à 1, sur une échelle de 1 à 7 (7 étant la classe de risque la plus élevée).

Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.

Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments: un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds SMART INVEST BON, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

Parties concernées

- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assureur = AG Insurance sa
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.



Souscription

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds SMART INVEST BON, **toujours pendant leur période de souscription.**

- **Souscription initiale:** minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Inscriptions complémentaires:** après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Impôt sur les revenus: la fiscalité est fonction du compartiment dans lequel se trouve le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).

- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement:** pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements:** un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment. La date d'activation d'un compartiment est clairement renseignée dans les documents contractuels.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 01.10.2015 et peuvent évoluer dans le futur.



Remboursement

Rachat total ou partiel

Le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).

Frais de rachat

- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

Transfert total ou partiel

Le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.

Frais de transfert

- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG LIFE Cash Euro:
 - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
 - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
 - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG LIFE Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.



Garantie

Garanties en cas de décès: valeur totale en EUR de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

Couverture décès étendue gratuite: voir ci-dessous.

Une couverture décès étendue gratuite

Dans le cadre du Smart Invest Portfolio, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture décès étendue, si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des montants et des inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) versés dans des contrats Smart Invest Portfolio conclus sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Le capital décès est alors au moins égal aux montants versés et aux inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) dans un fonds, diminués des éventuelles retenues. Vous trouverez plus d'infos sur la couverture décès étendue dans les Conditions générales (article 10).

SMART INVEST BON Demography 90/1 dans Smart Invest Portfolio



Description

SMART INVEST BON Demography 90/1 est un fonds d'investissement lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5).

Compartment: ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.

Durée et rendement

- Lancement du fonds: 17 novembre 2015.
- Terme du fonds: 17 novembre 2025.
- Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice iSTOXX Europe Demography 50.
- Objectifs du fonds au terme: rembourser au minimum 90% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) et réaliser une éventuelle plus-value égale à 115% de toute évolution positive de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 17 novembre 2015.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 28 avril 2023 et le 31 octobre 2025.



Souscription

Période de souscription: du 1^{er} au 30 octobre 2015 (sauf clôture anticipée).

Date ultime de paiement: 12 novembre 2015.

Montant minimal de souscription: voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

Frais d'entrée: 2,50%.

Frais de gestion: maximum 1,50% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Frais en cas de rachat ou de transfert: voir rubrique "Remboursement" en page 5.



Risque

La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Demography 90/1 au 01.10.2015 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Demography 90/1

- **Risque de perte de capital:** en cas d'évolution défavorable de l'indice iSTOXX Europe Demography 50, l'investisseur subira une perte de capital. Cette perte sera toutefois limitée à 10% maximum du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), au terme du fonds.
- **Risque de crédit:** le remboursement minimal de 90% du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un dépôt de 100% des montants nets auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque sur le sous-jacent:** l'indice iSTOXX Europe Demography 50 est un nouvel indice. Il ne dispose donc que d'un historique limité.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Demography 90/1 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Portfolio et le règlement de gestion décrivant les caractéristiques et les frais des fonds SMART INVEST BON Demography 90/1 et AG LIFE Cash Euro, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Suivi de nos produits structurés > Assurances placements. C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Demography 90/1 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis.

AG Insurance sa - Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be

Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agissant comme agent d'assurances lié de AG Insurance sa.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.